

Le souhait de la municipalité de Douchy-les-Mines : une couverture complémentaire santé pour tous

Publié le 07/10/2015



Aucun questionnaire ou examen médical n'est demandé. Trois niveaux de couverture sont proposés : économie ; sécurité ; confort.

Avec l'emploi et le logement, la santé figure parmi les premières préoccupations des Français. Comme l'a souligné le maire Michel Lefebvre, c'est d'autant plus vrai dans le Valenciennois.

Avec André Crombez, adjoint en charge de la prévention, de la santé et du handicap, ils ont reçu des représentants d'organismes mutualistes pour leur exposer les besoins exprimés par les habitants. Après avoir étudié les propositions de prestations et de tarifications, leur choix s'est porté sur l'association ACTIOM et son offre intitulée « Ma commune, ma santé ». Une réunion s'est tenue à la salle Jean-Renoir, dirigée par Christophe Hau, gérant de la société Laps la Protection Sociale, qui représente ACTIOM pour le Nord-Pas-de-Calais.

Il a expliqué que le but de l'association est de proposer des solutions simples et efficaces en mutualisant certaines dépenses. Les conditions tarifaires et les taux de couverture ont été négociés auprès de compagnies d'assurance spécialisées. Les offres proposées sont performantes et les tarifs attractifs grâce à la mutualisation.

Trois permanences sont programmées au beffroi : le jeudi 8 et le lundi 12 octobre de 9 h à 12 h et le jeudi 22 octobre de 14 h à 18 h ; contacts et informations : tél : 05 64 10 00 48 ; Email : info@macommunemasante.com ; cette offre ne concerne que les Douchynois.